

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.103

L'An Deux Mille Un, le 24 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 SEPTEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 SEPTEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BRAULT par Mme GRAMMATICO
Mme CROUE par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON, M. CARRIE, Mlle TURPIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mme DURAND Valérie a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER
BOULEVARD DE LA COTE D'ARGENT - LE CHAY

VOTE : UNANIMITE

Par Délibération en date du 05 février 2001 l'Assemblée Départementale a décidé de retenir les Travaux de Défense contre la Mer relatifs à l'obturation d'une cavité sur la plage du Chay.

Le coût estimé des travaux est de 33 538,78 Euros TTC (soit 220 000 F TTC).

La participation de la Commune a été fixée à 15 % du montant H.T. des travaux, soit 4 206,36 Euros.

Un projet de convention a été établi par les services du Conseil Général.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité de cette opération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de convention entre le Conseil Général et la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux de Défense contre la Mer de la plage du Chay,
- VU le Projet de Convention ci-annexé,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 11 juillet 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la Convention avec le Département pour la réalisation des Travaux de Défense contre la Mer de la plage du Chay estimés à 33 538,78 Euros TTC,

- D'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur le Budget Communal 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 septembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS